



VIA PRÉVENTION

Entreposage

Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques

Plan de cours — Formation

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient remplies :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- S'assurer de la présence d'un gestionnaire dans le but :
 - De faire connaître la politique de l'établissement concernant l'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques
 - D'accorder un suivi à des éléments abordés lors de la formation (s'il y a lieu)
- Fournir un local approprié pour la session de formation
- Fournir un transpalette électrique et un environnement sécuritaire (partie pratique)

Pour le participant ou la participante

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

Le conseiller de Via Prévention peut vous aider dans l'évaluation des conditions préalables. Afin de convenir des modalités pour les exercices pratiques, nous vous invitons à communiquer avec nous pour bénéficier de ce service.

CLIENTÈLE VISÉE

Caristes d'expérience (**âgés d'au moins 16 ans**), superviseurs.euses, contremaîtres d'entretien et membres du comité de santé et de sécurité de l'établissement.

Note : *Un cariste d'expérience* est un individu qui a suivi une formation d'une école reconnue sur la conduite d'un transpalette électrique ou dont l'employeur atteste qu'il a acquis les habiletés nécessaires à la conduite d'un transpalette électrique.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Connaître les risques reliés à l'utilisation des transpalettes électriques et les procédures sécuritaires.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Identifier les principaux types de transpalettes électriques et leurs composantes.
- Lecture de la plaque signalétique, effectuer les vérifications avant utilisation, observer les procédures sécuritaires de manutention.
- Connaître la politique d'établissement concernant l'utilisation des transpalettes électriques (s'il y a lieu).
- S'assurer que les éléments théoriques sont intégrés dans les conditions réelles de travail (examen écrit et exercices pratiques)

CONTENU DU COURS

1. Notions préalables Introduction

- Définition de la réglementation
- Normes
- Politique de l'établissement concernant l'utilisation des transpalettes électriques
- Formation du cariste
- Identification des risques
- Équipement de protection individuel
- Mesures de sécurité particulières au transpalette électrique pour le conducteur ou la conductrice accompagnant.e

2. Notions techniques

- Description du transpalette électrique
- Freinage du transpalette électrique
- Interdictions
- Transpalette électrique sous surveillance et sans surveillance
- Commandes du transpalette électrique
- Position du cariste
- Accessoires du transpalette électrique
- Capacité nominale
- Plaque signalétique
- Stabilité du transpalette électrique et emplacements dangereux
- Conditions inhabituelles

3. Notions pratiques

- Inspection du transpalette électrique
- Entretien du transpalette électrique
- Modification ou ajout
- Autocollants obligatoires
- Déplacement avec le transpalette électrique et chargement
- Signaleur
- Voies d'accès, passages réservés aux piétons, planchers et voies de circulation
- Virages
- Pentes
- Camions et wagons
- Rampes (ou ponts) de chargement (ponts de liaison)
- Monte-charge
- Piétons
- Remplacement et recharge de la batterie du transpalette électrique
- Stationnement du transpalette électrique

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et animation assistés d'outils audiovisuels et du livret du transpalette électrique.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS.TES

- Livret du transpalette
- Exercices
- 3 fiches techniques sur :
 - L'entreposage des palettes perdues
 - Les paletées
 - Les palettes réutilisables

ÉVALUATION

Examen écrit et exercices pratiques sur les lieux de travail.

DURÉE

3 heures incluant le contenu théorique, l'exercice pratique et l'examen écrit.

NOMBRE DE PARTICIPANTS.TES PAR SESSION

4 à 12 participants.tes

TARIF PAR SESSION

Tarif membre		Tarif non-membre	
Présentiel	200,00 \$	Présentiel	600,00 \$
Zoom	100,00 \$	Zoom	300,00 \$

ATTESTATION

Après la formation, Via Prévention enverra par courriel, à l'employeur, une attestation de formation en format PDF au nom de chaque participant et de chaque participante.

L'attestation de formation en format 3" x 2" sera expédiée à l'employeur.

Sur demande, Via Prévention peut expédier des attestations imprimées en format 8,5" x 11" (frais d'impression et d'expédition applicables).